

Rapport de suivi des consultations publiques sur la modification PAFIO 2018-2023

Direction générale du secteur nord-ouest
Le 19 mai 2021

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS



Remerciements

Nous tenons à remercier le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour sa collaboration dans la rédaction du rapport de consultation et toutes les personnes qui ont participé, par leurs commentaires, à cette consultation publique.

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur nord-ouest
1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838
Télécopieur : 819 755-3541
Courriel : nord-du-quebec@mffp.gouv.qc.ca

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est accessible en ligne uniquement à l'adresse <http://mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/index.jsp>.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2015

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique	1
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique	2
4. Déroulement de la consultation et principaux commentaires reçus	2
5. Conclusion	12

Liste des tableaux

Tableau 1 – Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires	3
Tableau 2 – Principaux commentaires reçus.....	4

Liste des annexes

Annexe 1 – Avis public.....	13
-----------------------------	----

1. Contexte

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) (L.R.Q., c. A-18.1) accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe de l'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique sur le PAFIO s'est tenue du 25 janvier au 19 février 2021. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les plans des unités d'aménagement gérées par la Direction générale du secteur nord-ouest, soit les unités 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 085-62, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64.

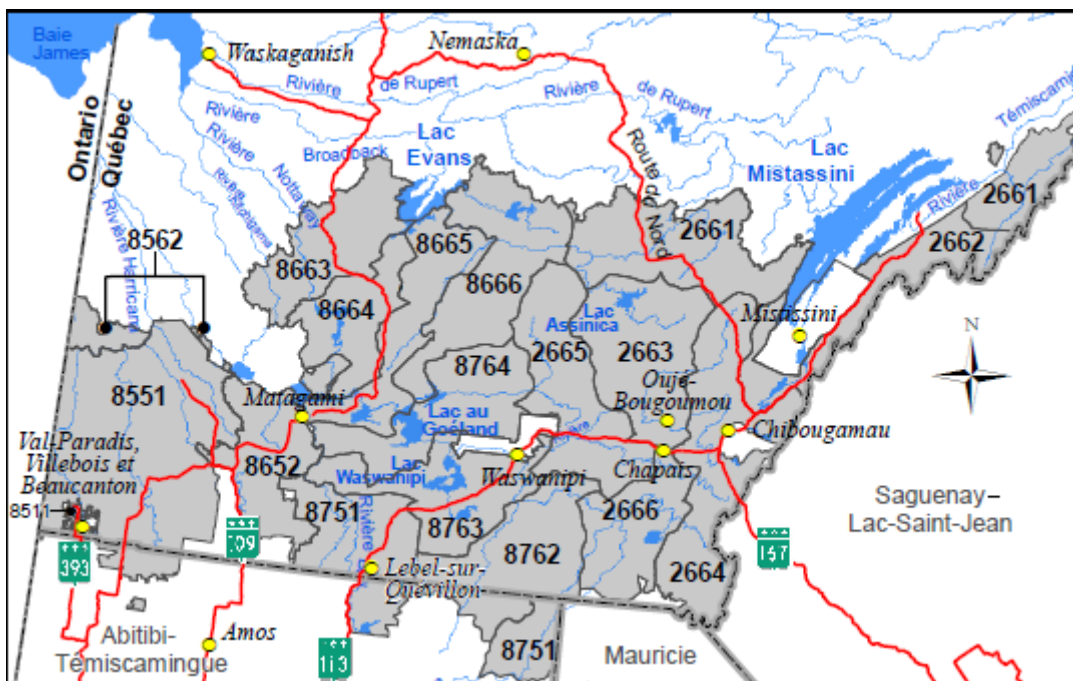
Les plans soumis à la consultation publique présentaient la planification opérationnelle de l'aménagement de la ressource forestière de la région. On y trouve plus spécifiquement les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés ainsi que la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'y intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestier;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre la meilleure décision possible compte tenu des circonstances.

3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La Direction générale du secteur nord-ouest est responsable de la planification forestière des unités d'aménagement illustrées ci-dessous.



4. Déroulement de la consultation et principaux commentaires reçus

La consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré (PAFIO) 2018-2023 s'est déroulée du 25 janvier au 19 février 2021.

Un avis public a été publié dans certains médias locaux et régionaux afin d'inviter la population à participer à la consultation. Un communiqué de presse a aussi été rédigé et mis sur le fil de presse. Des invitations ciblées ont également été envoyées à certaines personnes ayant démontré de l'intérêt à être informées des consultations, ainsi qu'à certaines associations et certains organismes locaux et régionaux.

Voici la liste des médias dans lesquels l’avis public (annexe 1) est paru avant la période de consultation :

Médias
Le Citoyen Abitibi-Est et Ouest
La Sentinelle
The Nation

4.1. Nombre d’organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le contexte de la consultation publique des PAFIO, les commentaires émis étaient faits au nom de divers organismes ou à titre personnel. Le **tableau 1** ci-dessous indique, pour les unités d’aménagement visées par la consultation, le type et le nombre de répondants.

Tableau 1 – Nombre d’organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Rencontres d’information (aucune rencontre n’a eu lieu)		
Nombre de personnes ayant communiqué avec un représentant de la Direction générale du secteur nord-ouest.		2
Nombre de personnes ou d’organismes ayant émis des commentaires		
Nombre de particuliers (à titre personnel)	Nombre d’organismes	Total
2	6	8

4.2 Principaux commentaires reçus

Compte tenu de leur nombre, et dans le but de faciliter le suivi, le MFFP a choisi de faire connaître, dans le présent rapport, les commentaires reçus et de le faire sous forme de tableau. Cela facilite le repérage de l’information, tout en permettant de voir l’ensemble des principales préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Cela permet aussi de prendre connaissance, par un commentaire, des éléments de réponse du MFFP et ainsi d’avoir un aperçu du suivi qui sera effectué.

De ce fait, le **tableau 2** ci-après regroupe les commentaires reçus et il résume l’analyse effectuée par le Ministère.

Tableau 2 – Principaux commentaires reçus

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Préoccupation de l'association des propriétaires de chalet du lac Cavan concernant la réalisation des travaux.	26-63	Demande s'il y aura des travaux autour du lac et également aimerait connaître la signification des trois lignes partant de l'ancien chemin de fer qui se rendent au nord du lac Cavan. L'association des propriétaires demande à ce qu'il n'y ait pas de travaux forestiers au pourtour du lac afin de préserver l'aspect visuel pour les villégiateurs.	Un courriel, en date du 19 février 2021, a été envoyé directement au président de l'association des propriétaires de chalets du lac Cavan, M. Steve Boissonneault. Dans cette communication, il a été expliqué que les blocs en bordure du lac Cavan ont été retirés en 2018 et que pour l'instant rien n'est prévu en pourtour du lac Cavan. Au niveau de la signification des trois lignes, une validation avec le demandeur devra être faite. Il y a plusieurs lignes avec des significations différentes au nord du lac Cavan.
Lac Hébert Préoccupation d'un pourvoyeur concernant la localisation des travaux, le paysage, la quiétude des lieux et l'inaccessibilité.	26-66	Trois enjeux : 1- Protection des paysages. Demande une protection des paysages. 2- Quiétude des lieux durant les mois d'opérations de la pourvoirie. Demande à ce qu'il n'y ait aucun travail de tous types (construction de chemin, préparation de terrain, coupe, travaux sylvicoles) durant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre.	Présentement, le secteur n'est pas accessible en raison de deux ponts à réfectionner, travaux qui seront réalisés au courant de l'été 2021. Une fois le secteur accessible, le MFFP sera en mesure de préciser les travaux à réaliser afin de remettre en production le secteur de brûlis. À la suite de ces précisions, le MFFP communiquera avec le pourvoyeur du lac Hébert pour organiser une rencontre afin de discuter de tous les enjeux énumérés dans le commentaire.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
		3- Inaccessibilité. Demande à ce que les chemins planifiés ne soient pas construits. Aucune implantation ou réfection de chemins carrossables ou non à moins de 400 m des limites de la pourvoirie. Demande que les coupes soient effectuées : 1- via des chemins d'hiver, ces chemins soient relocalisés au plus loin (au moins 400 m) du plan d'eau 2- que les chemins soient par la suite refermés de manière permanente de telle sorte qu'aucun véhicule ou VTT ne puisse y circuler; 3- des coupes par bandes ou partielles soient faites suite à une analyse; demande une rencontre avec un responsable de planification du MFFP afin de convenir de modalités.	

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) Préoccupation concernant les activités de récolte à proximité de Valcanton Villebois (VVB) et près du territoire forestier résiduel.	85-51	Demande à ce que les superficies des compartiments d'organisation spatiale limitrophes (COS 72, 73, 74, 86, 87, 88, 89 et 95) soient ajoutées au territoire forestier résiduel (085011) avant que celles-ci soient récoltées dans le cadre d'un plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l'UA 85-51 par les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement.	La présente consultation porte sur la planification forestière des unités d'aménagement. La demande de modification d'un territoire forestier résiduel n'est pas traitée par le canal des consultations sur la planification forestière. Toutefois, nous prenons note de la demande et des démarches seront entreprises ultérieurement pour revenir au demandeur sur cette demande.
Préoccupation d'un citoyen concernant la coupe dans le secteur du canton Perron.	85-51	1- Demande le temps de réalisation des travaux et sur combien d'années. 2- Demande de connaître l'année de réalisation de la coupe. 3- Demande à ce que les ponceaux soient retirés lorsque les travaux seront terminés.	1- Actuellement, les travaux sont prévus à moyen terme, soit dans environ 5 à 10 ans. 2- Nous serons en mesure de transmettre l'information, lorsque l'année de réalisation des travaux sera connue. 3- Puisque le retrait de ponceaux correspond à une fermeture de chemin, une demande de fermeture, temporaire ou permanente, peut être adressée au MFFP en suivant la marche à suivre qui est présentée dans le guide qui se trouve à l'adresse suivante : https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/guide-formulaire-demandeur.pdf Le formulaire de demande est disponible au lien suivant : https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/Formulaire demande fermeture.doc

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
		4- Demande le retrait d'un tronçon de chemin.	4- La demande de retrait d'un tronçon de chemin a été adressée au bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (BGA) puisque ce sont les BGA qui sont responsables de la planification des chemins.
Regroupement des utilisateurs du lac Bill. Préoccupation concernant les chemins, le paysage, la période de réalisation des travaux	85-51	1- Aimerais avoir une bande de forêts résiduelles de 1 km tout le long de la frontière Ontario Québec. 2- Recommande une forêt résiduelle de 4 km de circonférence à partir du point le plus hauts des collines Abitibi. 3- Demande s'il serait possible de minimiser les chemins de gravier, considérant qu'il y a déjà des chemins d'exploitation minière dans ce secteur. Demande de protéger les sentiers existants soit les lignes de rang 10-1, 2-3, 4-5, et 6-7 dans ce secteur ainsi que les sentiers déjà existants. (voir carte annexée au commentaire)	1- Après validation, la planification du côté de l'Ontario pourrait avoir lieu de 2032 à 2052. Certains blocs de forêt résiduelle se situent déjà à proximité de la frontière avec l'Ontario. 2- Un échange sera réalisé entre un bloc de forêt résiduelle et un bloc de récolte afin de tenir compte de la préoccupation. 3- Les demandes opérationnelles ont été transmises aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) et ils donneront suite au moment opportun.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
		4- Demande la suspension des travaux de coupes, de transport, de construction de chemin, de traitements culturaux de remise en production, de traitements culturaux de peuplements régénérés du 15 mai au 30 juin et du 1^{er} septembre au 18 octobre inclusivement de chaque année. 5- Étant donné les travaux exercés par les minières dans ce secteur, soit coupe et construction de chemins, le regroupement aimerait que le ministère inclût dans sa planification la diminution de la possibilité forestière de ce secteur, ainsi que toutes modifications apparaissant sur les plans finaux du compartiment organisation spatial du 88 A. 6- Aimerait obtenir annuellement les travaux prévus de ce secteur.	4- Les demandes opérationnelles ont été transmises aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) et à Rexforêt. Il est à noter qu'il n'est pas prévu de prendre des engagements ou d'accepter à l'avance votre demande de suspension des activités d'aménagement forestier reliées à la récolte ou à la remise en production, et ce, autant pour les BGA que pour Rexforêt (MFFP). Le calendrier des travaux forestiers prévus sera discuté lors de(s) rencontre(s) d'harmonisation opérationnelle. 5- La possibilité forestière est calculée sur l'ensemble de l'unité d'aménagement 85-51 et non pas sur un compartiment d'organisation spatial. Un nouveau calcul de possibilité forestière pour l'unité d'aménagement 85-51 entrera en vigueur à compter de 2023. Les résultats préliminaires sont disponibles sur le site du Forestier en chef à l'adresse suivante : https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/04/fic-00134-08551-re-400.pdf 6- Les demandes opérationnelles ont été transmises aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) et à Rexforêt.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
		7- Aimerais garder un minimum de forêt résiduelle dans le secteur de son abri sommaire. Demande une visite terrain avec le ministère et les forestières pour baliser les sentiers.	7- Selon nos informations, le camp de piégeage est situé en bordure d'un bloc de forêt résiduelle. Une localisation GPS du camp serait nécessaire afin de s'assurer qu'il est bien localisé dans les bases de données du MFFP. Aussi, l'article 5 du RADF s'applique <i>« Lorsqu'un camp de piégeage érigé en vertu de l'article 88 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1) est installé en permanence dans une unité d'aménagement ou un autre territoire forestier du domaine de l'État, aucune activité d'aménagement forestier ne peut s'effectuer sur une superficie de 4000 m² ».</i> Une visite terrain pourrait être organisée.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Préoccupation du club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon concernant la période de réalisation et localisation des travaux.	87-51	Demande d'ajouter la couche des sentiers de motoneige sur la carte et mettre la photo aérienne comme fond. Demande à ce qu'il y ait une entente avant que les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement réalisent les travaux.	Les sentiers de motoneige ainsi que les photos aériennes ont été ajoutés à la carte de présentation de consultation publique. Les opérations étant en constante évolution il est difficile de prendre entente de façon générale avec la planification d'utilisation et la construction de chemin liées aux opérations forestières. Le MFFP suggère au club de motoneige de participer aux rencontres de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) de Lebel-sur-Quévillon et de Waswanipi. Actuellement, le poste de délégué « Véhicule hors route » est vacant pour le territoire de Quévillon. La participation du club de motoneige à ces tables constitue le meilleur moyen pour faire part de ses préoccupations auprès des compagnies responsables de la planification, de l'utilisation et de la construction des chemins forestiers. La demande de participation aux TLGIRT doit être faite auprès du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ).
Préoccupation d'un citoyen concernant la coupe prévue dans le secteur du lac Shellan.	87-62	Demande de retirer la coupe du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) pour le secteur à l'est du lac Shellan.	Après discussion avec le citoyen, aucun secteur de coupe n'est prévu dans la zone d'intérêt. Advenant que des secteurs de coupe soient ajoutés à court terme, l'unité de gestion informera le citoyen afin d'assurer l'harmonisation dans le respect de l'ensemble des utilisateurs.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Préoccupation de la Fédération des clubs des motoneigistes du Québec (FCMQ) concernant la période de réalisation des travaux, les infrastructures, les chemins et les ponts et ponceaux.	87-63	Demande d'ajouter une couche qui permettrait de visualiser les sentiers de motoneige et qui permettrait de localiser leur proximité avec les travaux et les chemins.	Les sentiers de motoneige ainsi que les photos aériennes ont été ajoutés à la carte de présentation de consultation publique.

5. Conclusion

Annuellement, des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont organisées dans le but de recevoir les commentaires des organismes et des particuliers au cours de la période de validité des plans.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, vous pouvez vous adresser à l'une de nos unités de gestion mentionnées ci-dessous.

Unité de gestion de Chibougamau

624, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone : 418 748-2647

Unité de gestion d'Harricana-Nord

1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion de Quévillon

1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838

Unité de gestion de Mont-Plamondon

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Annexe 1 – Avis public

Consultation publique

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Travaux en forêt

Du 25 janvier au 19 février 2021, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) invite la population à s'exprimer sur les coupes de bois et les activités forestières inscrites dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) du Nord-du-Québec 2018-2023. Les unités d'aménagement concernées sont les suivantes : 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 085-62, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64.

Au cours des prochaines années, différents travaux seront réalisés en forêt. À cet égard, des plans d'aménagement forestier intégré indiquent clairement les secteurs où l'on pourrait effectuer de la coupe de bois, de la préparation de terrain, du reboisement, du débroussaillage, etc. D'autre part, des chemins et des infrastructures devront être construits ou améliorés pour accéder à ces éventuels chantiers.

Les professionnels du Ministère souhaitent entendre les utilisateurs de la forêt sur leurs préoccupations en lien avec les activités forestières planifiées.

Les personnes intéressées peuvent accéder au PAFIO et soumettre des commentaires en ligne sur le site Web du MFFP au mffp.gouv.qc.ca/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/. Enfin, il est possible de prendre rendez-vous avec un représentant du Ministère du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ces derniers seront en mesure de répondre aux questions et aux préoccupations.

Unité de gestion de Chibougamau
624, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone : 418 748-2647
Télécopieur : 418 748-3359

Unité de gestion de Lebel-sur-Quévillon
1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838
Télécopieur : 819 755-3541

Unité de gestion de Mont-Plamondon
645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7521
Télécopieur : 819 339-7696

Unité de gestion de l'Harricana-Nord
1122, route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238
Télécopieur : 819 444-5837

IMPORTANT : Pour être informé des prochaines consultations publiques du Ministère dans la région du Nord-du-Québec, faites-en la demande à christine.morin@mffp.gouv.qc.ca en inscrivant *Demande d'inscription sur la liste de diffusion* dans l'objet de votre courriel.

Québec 



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 